

**Cas de M. XXX (2 enfants moins de 10 ans) pour l'année scolaire 2007-2008**

	Recettes liées aux prestations familiales pour deux enfants de moins de dix ans		Droits de scolarité -sans cantine ni frais annexes de scolarité- pour deux enfants de moins de dix ans scolarisés	Différence : Recettes – droits de scolarité
	Allocations familiales CAF	Avantages familiaux AEFE pour 2 enfants		
Sans l'application du nouveau décret	Pas de droit	449,04 x 12 = <b>5 388,5 €</b>	66, 64 % d'exonération Reste à payer pour deux enfants : <b>2376,6 €</b>	<b>3 011, 9 €</b>
Avec l'application nouveau décret	120, 4 x 12 = <b>1 444, 8 €</b>	544 x 12 = <b>6 528 €</b>	Pas d'exonération : <b>6990 €</b>	<b>982, 8 €</b>
Perte de revenu liée à l'application du nouveau décret :				<b>2 029, 1 €</b>

**Cas de M. YYYY (3 enfants : 11, 16 et 17 ans) pour l'année scolaire 2007-2008**

	Recettes liées aux prestations familiales pour trois enfants		Droits de scolarité -sans cantine ni frais annexes de scolarité- pour trois enfants	Différence : Recettes – droits de scolarité
	Allocations familiales CAF	Avantages familiaux AEFE pour 3 enfants		
Sans l'application du nouveau décret	Pas de droit	964 x 12 = <b>11 568 €</b>	69, 07 % d'exonération Reste à payer pour deux enfants : <b>3 197 €</b>	<b>8 371 €</b>
Avec l'application nouveau décret	428 x 12 = <b>5 136 €</b>	968 x 12 = <b>11 616 €</b>	Pas d'exonération : <b>10 485 €</b>	<b>6 267 €</b>
Perte de revenu liée à l'application du nouveau décret :				<b>2 104 €</b>